



DECISION N° 2023-390

Marché de prestation de Services entre la Ville de Perpignan et l'association La Perle pour une rencontre poétique "Poésie vive" dans le cadre du Printemps des poètes à la Médiathèque de Perpignan

Direction de la Culture
Médiathèque

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers municipaux ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 28/06/2021 portant subdélégation de signature à M. Dussaubat dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

Vu l'article R2122-8 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence pour répondre à un besoin dont le montant est inférieur à 25 000 HT ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer un atelier dans le cadre de ses activités dans les bibliothèques et médiathèques de la Ville ;

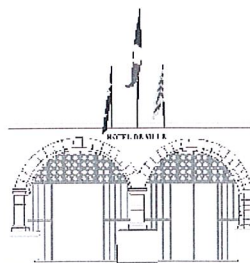
DECIDE

Article 1 :

La Ville de Perpignan conclut un marché de prestation de services avec L'association La Perle, ci-après désignée « l'intervenant », pour assurer une rencontre-lecture « Poésie vive » avec Anna Serra, le vendredi 17 mars 2023 de 18h à 19 h, à la Médiathèque de Perpignan.

Article 2 :

La Ville de Perpignan s'engage à verser à l'intervenant, sur présentation d'une facture à l'issue de la prestation, la somme de 229,00 € HT (deux cent vingt-neuf euros) TVA non applicable.



Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **11 AVR. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230411-170939-AV-1-1

Accusé reçu le : **11 AVR. 2023**

Affiché le : **11 AVR. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

